



**CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL
SESSION 2018
Spécialités :
ADMINISTRATION GENERALE,
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL,
ANIMATION, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES, ANALYSTE**

Le concours d'attaché territorial 2018 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Concours d'attaché territorial

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 17 avril au 17 mai 2018
Période de retrait des dossiers	Du 17 avril au 9 mai 2018
Date limite de retour des dossiers	Le 17 mai 2018
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 22 novembre 2018
Réunion de jury d'admissibilité	Le 7 février 2019
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 19 au 21 mars 2019 et du 25 au 28 mars 2019
Réunion de jury d'admission	Le 24 avril 2019

B – Inscriptions

Le concours externe est ouvert, pour 50% au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours dans chaque spécialité concernée, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, qu'elle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

6 336 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 17 avril et le 9 mai 2018.

Sur les 5 453 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 22 dossiers ont été refusés car envoyés hors délais (c'est-à-dire après le 17 mai 2018, cachet de la poste faisant foi).

24 candidats n'ont pas été admis à concourir, principalement pour les motifs suivants :

- Concours externe : condition de diplôme non remplie.
- Concours interne : condition de durée de service public ou de position d'activité non remplie.
- 3^{ème} Concours : condition de durée des activités professionnelles privées non remplie.

44 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, **5 385 candidats ont été admis à concourir**, répartis comme suit selon les spécialités, pour 273 postes au total :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)							
	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administration générale	1 484	27,56 %	2 068	38,40 %	310	5,76 %	3 862	71,72 %
Gestion du secteur sanitaire et social	213	3,96 %	434	8,06 %	68	1,26 %	715	13,28 %
Animation	78	1,45 %	195	3,62 %	/	/	273	5,07 %
Urbanisme et développement des territoires	267	4,96 %	160	2,97 %	52	0,97 %	479	8,89 %
Analyste	26	0,48 %	30	0,56 %	/	/	56	1,04 %
TOTAL	2 068	38,40 %	2 887	53,61 %	430	7,99 %	5 385	100 %

Parmi ces candidats, 22 candidats ont été admis à concourir sous réserve de la production, à la date de la 1^{ère} épreuve (soit le 22 novembre 2018), d'une (ou des) pièce(s) justificative(s) manquante(s) à leur dossier d'inscription.

2 de ces 22 candidats se sont présentés le jour des épreuves, avec les pièces manquantes à leur dossier.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 273, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration générale	123	60	17	200
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	6	34
Animation	9	3	/	12
Urbanisme et développement des territoires	10	6	4	20
Analyste	5	2	/	7
TOTAL	153	79	39	273

D- Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration générale	12.07	34.47	18.24
Gestion du secteur sanitaire et social	11.84	43.4	11.33
Animation	8.67	65	/
Urbanisme et développement des territoires	26.7	26.67	13
Analyste	5.2	10	/

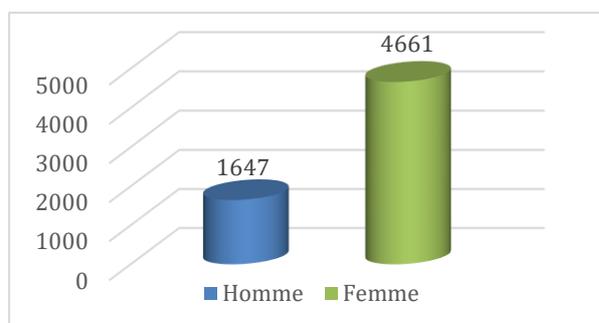
La sélection est plus forte en interne pour toutes les spécialités, excepté pour la spécialité « urbanisme et développement des territoires » où elle est équivalente à celle de l'externe.

II – Candidats

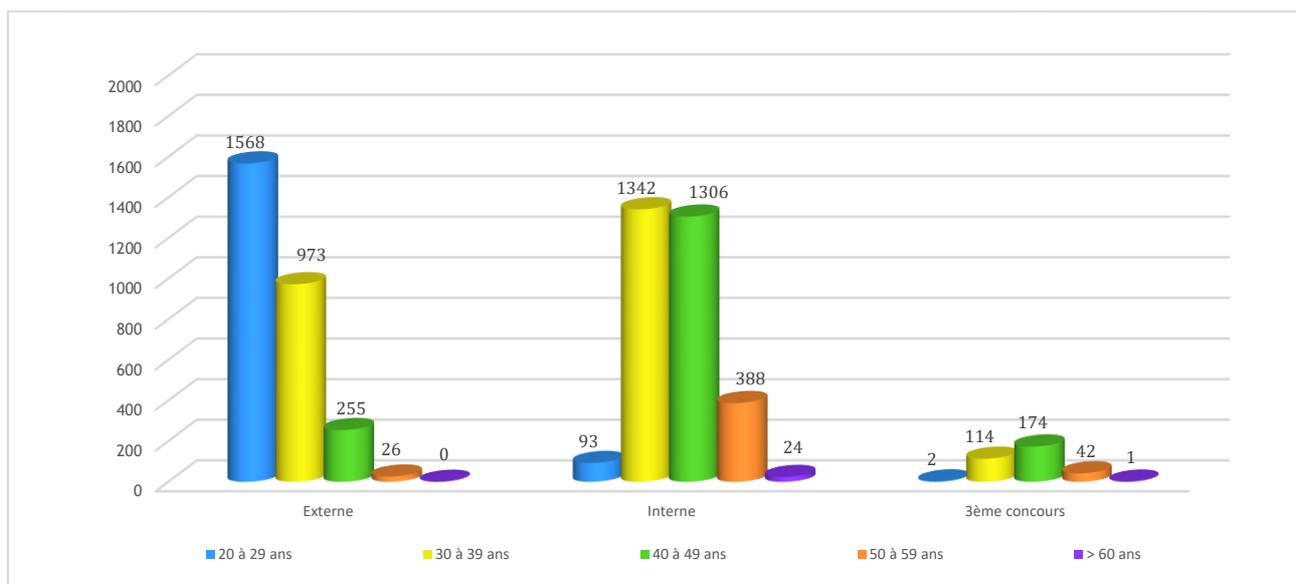
A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	1 896	4 880 Soit 90,62 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	1 567	
Normandie	1 417	
Hors Grand-Ouest (dont 81 dans les DOM TOM)	505	Soit 9,38 % des convoqués domiciliés Hors Grand-Ouest

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 36 ans.

III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 22 novembre 2018 dans 5 centres répartis dans le Grand-Ouest comme suit : BRUZ (35), SAINT-LO (50), YVETOT (76), VAL-DE-REUIL (27), NANTES (44) et aux Centres de Gestion d’Ille et Vilaine et de la Manche pour les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 5 385 candidats admis à concourir, **3 284 étaient présents aux épreuves écrites** soit un **taux d’absentéisme de 39,02 %**.

SPECIALITES	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admis à concourir	Candidats présents épreuve de composition	Candidats présents épreuve de note	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Candidats admis à concourir	Candidats présents
Administration générale	1 484	732	722	2 068	1 368	310	206
Gestion du secteur sanitaire et social	213	110	110	434	313	68	48
Animation	78	40	40	195	141	/	/
Urbanisme et développement des territoires	267	147	143	160	107	52	37
Analyste	26	10	10	30	25	/	/
TOTAL	2 068	1 039	1 025	2 887	1 954	430	291
Taux d’absentéisme		49.76 %	50.44 %	32.32 %		32.33 %	

Pour information, 6 308 candidats avaient été convoqués à la session 2016 de ce concours et 3 750 étaient présents (40,55 % d’absentéisme).

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

La période de correction s’est déroulée sur 5 semaines, du 29 novembre 2018 au 4 janvier 2019.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 142 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe

a) Epreuve de composition

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant : Composition portant sur un sujet d’ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d’apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l’analyse et à l’argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. *Durée : 4 heures; coefficient 3*

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	732	8,97	18,00	1,00	43
Gestion du secteur sanitaire et social	110	7,95	13,75	3,00	11
Animation	40	7,96	12,50	3,00	1
Urbanisme et développement des territoires	147	8,43	15,00	2,50	7
Analyste	10	8,78	11,75	4,00	1
TOTAL	1 039	8,75	18,00	1,00	63

660 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 63,53 % des candidats présents.

63 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6,06 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats:

Le sujet était conforme au cadrage et permettait des développements intéressants. La formulation du sujet a pu toutefois dérouter certains candidats qui n'ont pas su traiter la « double polémique ».

Ce sujet large et d'actualité a cependant amené certains candidats à tomber dans l'écueil de la banalité et à utiliser des « clichés » rendant ainsi nombre de devoirs sans relief et peu conceptualisés. Ces devoirs non structurés mettent ainsi en évidence un manque d'analyse, masqué par des candidats juxtaposant des généralités parfois sans lien direct avec le sujet. Les EPCI n'ont pas toujours été évoqués et intégrés à la réflexion: la rationalisation de la carte intercommunale et les multiples possibilités de mutualisation des services en découlant n'ont été que trop rarement abordées.

Les candidats ont toutefois, dans l'ensemble, formalisé des plans apparents et quelques copies ont su démontrer la capacité de certains à mobiliser des connaissances et à problématiser rendant ainsi la réponse à la question posée convaincante.

Ce sujet devait permettre au candidat de la session 2018 d'afficher une posture de cadre en démontrant, entre autre, que les efforts de gestion sont nécessaires à la défense de leur libre administration.

L'orthographe et la syntaxe sont toujours malmenées...

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- mobiliser leurs connaissances et construire une argumentation pertinente et nuancée
- structurer leurs propos autour d'un plan cohérent permettant d'appréhender toute la dimension du sujet
- éviter dans les différents développements les « va et vient » sur une même thématique mettant ainsi en évidence les lacunes du plan
- travailler l'introduction afin de poser le contexte et la problématique. Ne pas rédiger « en catalogue ».
- prévoir un temps de relecture pour ajuster l'orthographe !

b) Epreuve de note

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie).

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	722	9,68	17,00	0,50	32
Gestion du secteur sanitaire et social	110	9,84	14,50	2,00	6
Animation	40	9,05	15,50	2,00	8
Urbanisme et développement des territoires	143	9,35	16,50	4,50	2
Analyste	10	7,64	12,50	1,00	2
TOTAL	1 025	9,60	17,50	0,50	50

534 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 52,1 % des candidats présents.

50 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,88 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité):

Spécialité administration générale :

Un sujet transversal, intéressant, de difficulté moyenne dont les documents présentaient clairement les idées principales. La variété des supports constituant le dossier est intéressante. Les correcteurs notent que les candidats maîtrisent en général le formalisme de l'épreuve et que le sujet a été globalement compris même si les enjeux métropolitains et les implications de la Loi Nôtre n'ont pas suffisamment été soulevés. Toutefois, un nombre important de copies sont encore présentées sous la forme d'un catalogue, dépourvu d'analyse et de contextualisation.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- bien cerner les enjeux du sujet
- avoir un plan dynamique avec des parties bien articulées
- garder à l'esprit que le commanditaire attend une réponse concrète
- soigner les devoirs et les relire afin de rectifier de nombreuses fautes d'accord, entre autres.

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :

Le sujet ne présente pas de difficulté particulière, les textes étant assez accessibles pour le niveau attendu. Certains candidats ont su prouver leur capacité à mettre en exergue les points techniques et avoir une analyse stratégique démontrant une prise de hauteur sans pour autant que le niveau général des copies soit bon. Les candidats ont peu vu l'angle d'une opportunité pour le CCAS de se moderniser et de mieux se coordonner à l'échelle du territoire avec les différents acteurs. Les aspects organisationnels et d'accès aux droits n'ont pas été suffisamment relevés tout comme les risques contentieux pouvant en découler.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- consolider les règles formelles de présentation, le style et l'orthographe
- lire attentivement l'énoncé afin de ne pas faire d'erreur de destinataire

Spécialité animation :

Un sujet conforme au cadrage du concours avec un niveau de difficulté en lien avec les fonctions d'un futur attaché territorial. Le dossier est bien construit, clair et accessible permettant aux candidats de construire une problématique pertinente. Certains candidats ont pu toutefois être déroutés par une commande assez large entraînant parfois des propositions de plans déséquilibrés.

Le formalisme de l'épreuve semble maîtrisé pour la plupart des candidats. Les correcteurs soulignent la qualité de quelques très bonnes copies qui en témoignent : équilibre du plan, notes éclairantes avec des idées hiérarchisées et une structuration des enjeux. A l'inverse, certaines restent très faibles et démontrent ainsi leur non préparation: absence d'introduction et de plan, syntaxe et orthographe malmenées, idées confuses...

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- se préparer consciencieusement au concours
- respecter le formalisme de l'épreuve afin de ne pas se voir retirer de points
- être synthétique et concis en réussissant à se mettre en situation professionnelle et non scolaire
- se référer à la commande tout au long de la conception et de la rédaction de la note
- se relire impérativement afin d'éviter les fautes d'inattention.

Spécialité urbanisme et développement des territoires :

Le niveau de difficulté et la multiplicité des sources sont adaptés à ce qu'on attend d'un futur attaché. Le thème d'actualité était pertinent mais nombre de candidats n'ont pas su se l'approprier.

Le sujet permettait de mesurer le niveau de connaissances en matière d'urbanisme : hiérarchie des normes, capacité d'action des collectivités territoriales. Il permettait de placer le candidat dans une situation d'analyse dépassant parfois l'urbanisme stricte pour aller vers la gouvernance, la concertation, la gestion de projet, les politiques transversales...

Peu de candidats y parviennent et beaucoup d'entre eux souffrent d'une expression écrite qui n'est pas du niveau exigé. Les devoirs manquent souvent de structuration (les notions d'enjeux, d'aléas, de risques ne sont pas distinguées) et de contextualisation nuisant ainsi à la bonne lecture du correcteur.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- être vigilant sur la syntaxe et l'orthographe
- bien garder à l'esprit le destinataire de la note
- faire attention au maniement de concepts utilisés à mauvais escient.

Spécialité analyste : un sujet conforme au cadrage. La contextualisation et l'analyse manquent souvent.

2 - Epreuve du concours interne et du 3ème concours.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (dans la spécialité choisie).

Pour chaque spécialité, les sujets sont communs au concours interne et au troisième concours.

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Résultats de cette épreuve :

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	1 368	9,40	17,00	0,50	65
Gestion du secteur sanitaire et social	313	9,60	18,50	0,25	18
Animation	141	9,29	15,50	5,00	1
Urbanisme et développement des territoires	107	9,23	14,75	4,00	5
Analyste	25	8,49	12,25	5,00	0
TOTAL	1 954	9,40	18,50	0,25	89

1 098 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 56,19 % des candidats présents.

89 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,55 % des candidats présents.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	206	9,80	16,00	4,00	4
Gestion du secteur sanitaire et social	48	9,79	14,00	5,00	0
Urbanisme et développement des territoires	37	5,30	10,50	2,00	13
TOTAL	291	9,23	16,00	2,00	17

159 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 54,64 % des candidats présents. 17 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 5,84 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité) :

Spécialité administration générale :

Un sujet conforme au cadrage dont le thème est particulièrement d'actualité avec le phénomène de regroupement d'intercommunalités. Le sujet paraît simple a priori mais pouvait être piégeant pour le candidat restant soit trop superficiel et descriptif ou soit trop technique. Certains correcteurs notent que l'intitulé n'était peut-être pas suffisamment clair quant à la destination du rapport « le DGS vous demande..... à son attention. » La plupart des candidats l'ont rédigé à l'attention du DGS. Les correcteurs n'ont bien sûr pas pris en compte dans la notation le choix pris par le candidat quant à la destination de la note.

Le sujet devait amener le candidat à prioriser, hiérarchiser ses propositions et à imaginer un processus global: diagnostic technique, enjeux managérial, dialogue social, négociation, participation, communication etc. La place des élus en tant qu'employeurs publics locaux et décideurs de la politique RH devait ne pas être éludée au risque d'une approche trop technique du sujet.

Le sujet a été globalement compris. Les copies ne témoignent pas toujours de connaissances initiales suffisantes, peu de copies font référence au statut et sa différence avec le code du travail. Les moyens financiers et les décisions politiques dans les propositions soumises ne sont pas suffisamment étayés. Les candidats ont souvent érigé le dialogue social comme moyen mais peu l'ont expliqué. A noter, peu de réflexion sur les effets induits des propositions techniques avancées.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- être attentifs à l'argumentaire pour des solutions opérationnelles adaptées au contexte de fusion
- bien définir le mode projet : même si la notion de COPIL est annoncée, il n'y a pas de référence aux délais, plannings, mode opératoire et à la place de l'évaluation
- utiliser un vocabulaire technique pour attester d'une bonne prise en compte des enjeux et du contexte
- démontrer sa capacité à comprendre les contraintes liées aux réalités inhérentes au processus de conduite du changement et les résistances induites en découlant afin de pouvoir lever les freins

Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :

Bon sujet d'actualité, conforme au cadrage de l'épreuve, essentiel dans l'accompagnement social des citoyens. Le dossier ne présente pas de difficulté particulière dans son approche, sa technicité, son expertise juridique et contient de nombreux éléments favorisant la constitution du rapport. Celui-ci laissait la possibilité aux candidats d'alimenter leur copie avec leur expérience professionnelle, notamment en terme d'enjeux RH et financiers.

Les copies ont respecté globalement le format attendu de l'épreuve. Les mêmes observations sont encore renouvelées quant aux maladresses dans l'expression et le soin impératif à apporter à la syntaxe et à l'orthographe...

Certains devoirs relèvent plus du résumé ou de la synthèse que d'un rapport avec propositions opérationnelles. De nombreux candidats proposent un travail en mode projet, sans le décliner précisément au contexte. Cette méthodologie de projet a souvent été un alibi pour justifier l'opérationnalité de propositions manquant souvent de contenu.

Les correcteurs conseillent aux candidats de :

- rédiger des rapports synthétiques avec une vision stratégique pour une déclinaison opérationnelle
- saisir l'importance de l'aide à la décision des élus
- prendre un temps pour définir le sujet et introduire le propos
- enrichir le rapport de solutions opérationnelles contextualisées
- faire preuve de recul et de hauteur par rapport au dossier, et apporter des connaissances personnelles.

Spécialité animation :

Un sujet très intéressant et d'actualité qui pose bien la réflexion de la place prépondérante de l'intercommunalité comme collectivité de référence dans la mise en œuvre d'un projet éducatif. Le dossier étant riche et fourni, certains candidats ont semblé être pris de court pour formaliser l'ensemble du devoir. De bonnes copies toutefois !

Le sujet a été plutôt bien compris et la méthodologie semble être maîtrisée malgré des devoirs insuffisants.

Les correcteurs conseillent aux candidats de bien lire la commande, soigner l'introduction et de se relire afin de corriger les fautes d'orthographe.

Spécialité urbanisme et développement des territoires :

Un sujet d'actualité et intéressant dont le thème a déjà été proposé pour le concours d'ingénieur.

Les candidats sont très souvent tombés dans le piège de faire une première partie « enjeux » sous forme de note de synthèse du dossier en y passant beaucoup de temps au détriment des solutions opérationnelles trop légères, incomplètes...

Les correcteurs ont pu déceler, à la lecture des copies et de leur structuration, les candidats qui avaient suivi une formation interne (CNFPT) formatant alors ces devoirs qui ont souvent manqué de prise de recul par rapport au dossier.

Les correcteurs conseillent aux candidats d'être pragmatiques et concrets.

Spécialité analyste : pas de remontées spécifiques.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

2 copies ont ainsi été soumises au jury :

- une copie de l'épreuve de note du concours Externe – spécialité gestion du secteur sanitaire et social, comportant le nom du candidat.
- une copie de l'épreuve de note du concours Externe – spécialité analyste, comportant le texte rédigé en bleu et souligné en noir.

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury à la première copie citée ci-dessus, se substituant alors à la note attribuée par les correcteurs.

Concernant la deuxième copie, le jury a décidé de ne pas considérer les deux couleurs utilisées par le candidat comme un signe distinctif et, en conséquence, de maintenir la note attribuée par les correcteurs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes déposées sur l'espace sécurisé des candidats en même temps que la convocations et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Administration générale	10,57/20	246	13,00 / 20	164	12,25 / 20	38
Gestion du secteur sanitaire et social	10,00/20	39	14,25 / 20	24	11,00 / 20	17
Animation	10,18/20	13	12,75 / 20	8		
Urbanisme et développement des territoires	10,86/20	25	12,25 / 20	19	10,50 / 20	1
Analyste	10,14 / 20	4	10,00 / 20	6		
TOTAL		327		221		56

Soit 604 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 6,5 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 604 convoqués, 593 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,82 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
Administration générale	246	239	164	163	38	37
Gestion du secteur sanitaire et social	39	37	24	24	17	17
Animation	13	13	8	8	/	/
Urbanisme et développement des territoires	25	25	19	19	1	1
Analyste	4	4	6	6	/	/
TOTAL	327	318	221	220	56	55
Taux d'absentéisme	2,75 %		0,45 %		1,79 %	
	1,82 %					

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Au total, 71 intervenants ont participé à la notation des différentes épreuves orales.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves orales (obligatoires) d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe (2 épreuves obligatoires)

a) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant : Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 20 minutes; coefficient 4

b) Une épreuve orale de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant : Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1

Résultats de ces épreuves :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien					Epreuve de langue vivante (obligatoire)		
	Nbre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	239	11.09	18.00	4	6 (dont 1 abandon)	20	3	3 (dont 1 abandon)
Gestion du secteur sanitaire et social	37	11.36	17.50	3	1	20	5	0
Animation	13	12.54	18.50	7	0	20	6	0
Urbanisme et développement des territoires	25	12.84	16.50	4	1	19.50	2.50	1
Analyste	4	10.38	16.00	7.50	0	18.50	6	0
TOTAL	318	11.27	18.50	3	8	20	2.50	

Epreuve d'entretien :

111 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 34,91 % des candidats présents.

5 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve (dont 1 abandon), soit 1,58 % des candidats présents.

Epreuve de langue vivante :

113 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 35,53 % des candidats présents.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve (dont 1 abandon), soit 1,26 % des candidats présents.

Observations générales des jurys et conseils aux candidats (au concours externe) :

Toutes spécialités :

Le jury remarque que peu de candidats sont de « purs » candidats « externes », nombre d'entre eux ont déjà une expérience professionnelle publique. Le profil de ces candidats est assez similaire, avec une prédominance des parcours juridiques et financiers. De très bons candidats ont été entendus. Il est constaté toutefois un manque de connaissances de l'environnement territorial et de façon peut être plus problématique pour les jurys, un manque de curiosité et d'ouverture d'esprit sur ce sujet. Des lacunes sur les thématiques Ressources Humaines et celles des finances sont notées, les candidats ayant encore leur pratique à construire. Les membres du jury recherchent les candidats ayant une capacité à se projeter. Certains candidats donnent l'impression de réciter des cours et de manquer de recul. D'autres semblent également surpris par quelques questions académiques posées, pourtant prévisibles sur la voie externe.

2- Epreuves du concours interne (1 épreuve obligatoire et 1 épreuve facultative)

a) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant : Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant, sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation; coefficient 5

b) Une épreuve orale facultative de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant : Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1

Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Résultats de ces épreuves

SPECIALITES	Epreuve d'entretien					Epreuve de langue vivante (facultative)		
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de candidats interrogés	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	163	9.97	18	2	10	57	19	4
Gestion du secteur sanitaire et social	24	10.44	18	5	0	6	14.50	8
Animation	8	12.31	18	7	0	4	17.50	3.50

Urbanisme et développement des territoires	19	13.24	17	10	0	10	14	8
Analyste	6	11.75	14.50	8.50	0	3	14.50	8.50
TOTAL	220	10.44						

Epreuve d'entretien :

100 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 45,46 % des candidats présents.

10 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,55 % des candidats présents.

Epreuve de langue vivante facultative:

175 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 / 20, soit 53,27 % des 107 candidats présents à cette épreuve.

Observations générales du jury et conseils aux candidats (au concours interne):

Toutes spécialités :

Le jury note un niveau correct des entretiens. Comme pour les candidats externes, il pointe encore un manque de connaissance de l'environnement territorial pour nombre d'entre eux.

Tous constatent ainsi que les candidats en poste dans les petites et moyennes collectivités ont une expérience riche et transversale rendant les entretiens intéressants, concrets et permettant à ces candidats de se valoriser et de se démarquer. Les missions diverses et transversales de ces postes les amènent souvent à se forger une culture professionnelle solide permettant au jury de les projeter facilement sur des futures missions de cadre. Le jury recherche ces profils adaptables, souvent opérationnels et donc appréciés. Les candidats issus des grandes collectivités et/ou métropoles, qui occupent des postes spécialisés ont, pour certains, de moins bonnes connaissances des rouages de la fonction publique territoriale.

Le thème de la décentralisation a déstabilisé de nombreux candidats, tout comme des mises en situation sur des cas très « pratico pratiques » (harcèlement, gestion des congés...). Dans la spécialité urbanisme, le sujet de la densité urbaine a été difficile, hors des lieux communs.

Tous rappellent l'importance de la préparation du concours, tant dans la présentation des candidats que dans les réponses aux questions posées. Les candidats doivent « oser » même si le contexte du concours tend à formater les réponses.

Certains candidats ont fait de très bonnes prestations !

3- Epreuves du troisième concours (1 épreuve obligatoire et 1 épreuve facultative)

c) Un entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé; coefficient 5

d) Une épreuve orale facultative de langue vivante

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale de langue vivante est le suivant : Une épreuve orale facultative de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée : 15 minutes avec préparation de même durée; coefficient 1. Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Résultats de ces épreuves

SPECIALITES	Epreuve d'entretien					Epreuve de langue vivante (facultative)		
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de candidats interrogés	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	37	10.89	18	3	1	26	20	6
Gestion du secteur sanitaire et social	17	13.09	18	5.50	0	7	19.50	7.50
Urbanisme et développement des territoires	1	14.11	17	17	0	0		
TOTAL	55	11.68						

Epreuve d'entretien :

41 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 74,55 % des candidats présents.

1 candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1,82 % des candidats présents.

Epreuve de langue vivante facultative:

24 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 / 20, soit 72,73 % des candidats présents à cette épreuve.

Observations générales du jury et conseils aux candidats au 3^{ème} concours :

Toutes spécialités : Le jury note plusieurs belles prestations de candidats. Toutefois, trop de candidats viennent valider un parcours pour être titularisés, ce qui montre peu d'envie et/ou de projections sur la fonction publique territoriale. Un rappel est fait sur l'importance de la préparation de l'entretien, afin de bien valoriser sa présentation.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes au concours externe et au concours interne, dans la limite de 25 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

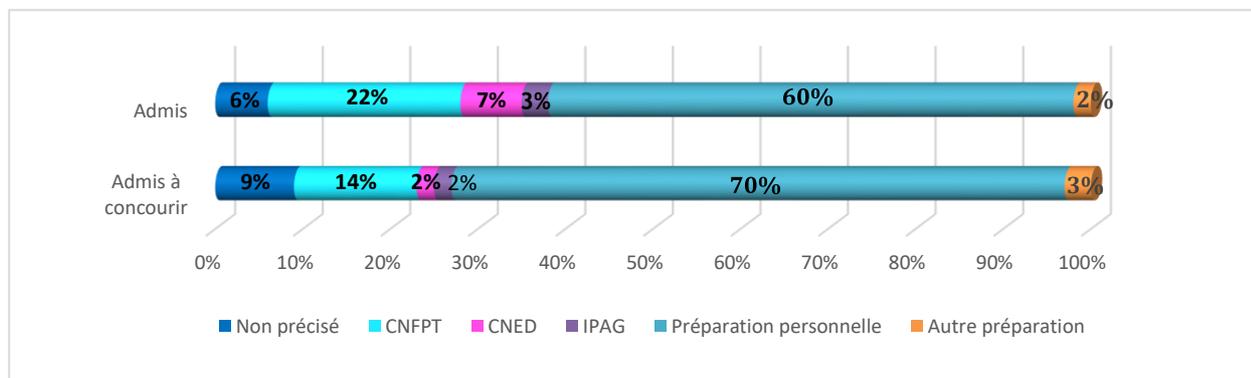
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Administration générale	11,69	123	12,89	60	12,83	17
Gestion du secteur sanitaire et social	11,42	18	13,72	10	14,33	6
Animation	11,08	9	13,72	3	/	/
Urbanisme et développement des territoires	12,50	11	13,78	8	14,11	1
Analyste	11,08	2	12,22	3	/	/
TOTAL		163		84		24

Soit 271 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 271 candidats admis :

- 164 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 60,5 %,
- 59 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 21,8 %,
- 20 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED, soit 7,4 %,
- 9 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec l'IPAG, soit 3,3 %
- 4 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation autre, soit 1,5 %
- 15 n'ont rien renseigné quant à leur préparation, soit 5,5 %.



Les 271 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 71 % de niveau I (bac + 5),
- 20 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 6 % de niveau III (bac + 2),
- 3 % de niveau IV (bac).

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription au concours.

V - Conclusion

La session 2018 du concours d'attaché territorial s'est déroulée dans de bonnes conditions.

En résumé, pour mettre le maximum de chance pour être déclarés admissible et outre les thèmes des sujets proposés, les devoirs doivent être construits : commande lue, analysée, introduction construite et problématisée, développements clairs, concis, « professionnalisés ». Ainsi, même si les correcteurs attendent un certain formalisme dû à l'exercice, les candidats s'adressent à des élus qui attendent une note ou un rapport éclairant, technique avec solutions et propositions adaptées (en fonction de la voie).

L'orthographe reste problématique pour un certain nombre de candidats, tout comme la syntaxe.

Pour les épreuves d'entretien, le jury fait part d'un ensemble de candidats assez bien préparé, notamment dans la présentation du parcours individuel, qui pourrait toutefois être encore plus travaillé pour ceux qui n'en font qu'une présentation linéaire et chronologique. Pour la phase de questions, des lacunes sont pointées sur les connaissances de la fonction publique territoriale, notamment sur la partie ressources humaines et finances, mais c'est là encore le manque de curiosité qui est regretté par les membres du jury. Ceux-ci n'attendent pas d'un candidat qu'il connaisse tout mais qu'il s'intéresse, s'interroge et réfléchisse !

Comme lors des sessions passées, beaucoup de candidats déjà en exercice (y compris en externe) sont trop centrés sur leur poste, leur administration, et d'autant plus pour ceux travaillant dans les grandes collectivités. Le manque de recul et d'ouverture d'esprit sur d'autres strates de collectivités, d'autres pratiques et enjeux se font ressentir pour ces profils de candidats.

Globalement, le jury constate que les candidats en poste dans de petites collectivités sont amenés à plus de polyvalence. Certains profils de secrétaires de mairie, ont été remarqués pour la qualité des échanges et leur vision globale de l'environnement territorial.

Le statut de la fonction publique territoriale reste méconnu par les candidats, notamment ses principes (neutralité etc.), pourtant fondamentaux. Trop peu d'éléments sont avancés sur l'accompagnement des élus.

Le jury déplore le positionnement de certains candidats qui annoncent passer le concours d'attaché territorial pour mettre en adéquation leurs missions et leur grade : cela ne démontre pas d'intérêt pour la fonction publique dans son ensemble. Il est également important que les candidats se positionnent en tant que futur cadre, et démontrent donc des qualités managériales.

Comme à chaque opération, le jury insiste sur l'importance de la préparation des candidats, tant à l'écrit qu'à l'oral. Au vu du peu de postes ouverts dans certaines spécialités, la sélectivité est conséquente et une préparation appliquée du concours fait bien souvent la différence. Il souhaite également encourager les candidats malheureux et toutefois méritant à persévérer et à se représenter.

L'ensemble des membres du jury s'est dit satisfait de cette expérience d'entretiens, jugée enrichissante et qui les amène eux aussi à découvrir des parcours et des échanges qui nourrissent leurs propres pratiques professionnelles.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 13 septembre 2019

La Présidente du jury

Nathalie PARE



Concours d'attaché territorial : les chiffres de la session 2016

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL
Administration générale	112	58	26	196	2087	2287	238	4612	1031	1520	163	2714	11,00	13,00	11,00	250	164	64	478	12,13	12,83	13,14	114	57	25	196
Gestion du secteur sanitaire et social	20	11	7	38	248	469	42	759	131	333	32	496	10,00	13,50	10,00	34	35	15	84	10,56	13,89	12,56	19	12	7	38
Animation	8	3	2	13	118	213	27	358	56	152	20	228	10,43	13,50	12,00	18	16	6	40	12,08	14,89	16,44	7	4	2	13
Urbanisme et développement des territoires	13	7	4	24	369	184	26	579	177	119	16	312	11,50	13,00	10,00	34	18	6	58	12,46	13,44	10,28	13	7	4	24
TOTAL	153	79	39	271	2822	3153	333	6308	1395	2124	231	3750				336	233	91	660				153	80	38	271